



## ***CHARTRE DU JOUEUR DE BASKET BALL DU BCM***

Pourquoi une telle charte ? :

- **Pour adopter une démarche sportive et pour rendre agréable la vie au sein de ton club**
- Respecter ton entraîneur et tes coéquipiers à l'entraînement et en match
- Respecter tes adversaires et les arbitres lors des matchs
- **Pour progresser et pour faire progresser ton équipe afin de favoriser les bons résultats.**

### ***1. A L'ENTRAINEMENT :***

- Être en tenue de sport à savoir :
  - Un short
  - Un tee-shirt
  - Une paire de basket réservée au gymnase
  - Apporter sa propre bouteille d'eau.
  - Arriver à l'heure et en tenue à l'entraînement.
  - Avertir l'entraîneur quand tu ne peux pas venir à l'entraînement
  - Donner une réponse définitive sur ta présence au match à l'entraînement.
  - Vérifier les horaires de match du week-end avant de partir afin d'être à l'heure au rendez-vous.
  - **La tenue de match, short et maillot, doit être utilisée et portée uniquement pendant les rencontres.**

### ***2. AU MATCH :***

- Etre à l'heure du rendez-vous fixé par l'entraîneur
- Rester dans les tribunes si un match est en train de se dérouler avant le mien.
- A rester assis sur le banc afin d'être concentrer sur le match et à écouter les consignes de ton entraîneur.

### ***3. A AIDER :***

Si tu as un moment de libre (Attention : l'école est prioritaire), pense à aider ton club en tenant une table de marque, à venir arbitrer une équipe...pour les minimes, cadets et séniors obligation de faire cela une fois minimum par joueur durant l'année.

## ***CHARTRE DES PARENTS DES LICENCIERS DU BCM***

Pourquoi une telle charte ?

Dans un but de vous sensibiliser sur le fait que :

· Le BCM est un club sportif où les entraîneurs sont là uniquement pour entraîner et former vos enfants au basket.

· Nous avons besoin de votre aide afin de faciliter à votre enfant la pratique de ce sport

### **1. A L'ENTRAINEMENT**

· Les parents des équipes mineurs doivent récupérer leurs enfants à l'intérieur du gymnase et en avertir de leur présence à l'entraîneur (idem pour match)

· Prévenir l'entraîneur de l'absence de votre enfant (idem pour match)

### **2. AU MATCH**

· Nous vous demandons de participer :

- A l'extérieur, aux déplacements des enfants de l'équipe

Voir avec le parent coordinateur de l'équipe pour les roulements.

- A domicile, de tenir des tables de marques (des formations sont prévus par le club)

· Ne pas intervenir au cours du match de votre enfant en respectant :

- l'équipe adverse et les décisions de l'arbitre

- les choix et décisions techniques de l'entraîneur

· Encourager à domicile comme à l'extérieur l'équipe de votre enfant

### **3. AIDES DIVERSES :**

· Nomination d'un parent coordinateur de l'équipe en accord avec l'entraîneur et les parents en début de saison, pour aider l'entraîneur à l'organisation des déplacements et des besoins matériels de l'équipe et participer à la commission des jeunes.

· Collaborer aux divers événements ou vie du club (loto, assemblée, tournoi) sous forme diverses et variées de préparer des goûters pour les petits équipes, de tenir la buvette lors du match de votre enfant.

## **DROIT A L'IMAGE**

« Toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation ».

### **La diffusion de l'image d'une personne**

Toute publication de l'image d'une personne suppose, en principe, une autorisation préalable de la part de l'intéressé ou de son représentant légal. La difficulté principale de la mise en œuvre du droit à l'image provient de la détermination de la portée de l'autorisation donnée par la personne photographiée ainsi que la détermination des personnes habilitées à accorder cette autorisation, s'agissant de l'image de mineurs ou d'incapables majeurs.

### **Autorisation de diffusion**

En signant la présente charte, chaque licencié ou parent de licencié (pour les mineurs) accepte que son image soit diffusée, sur les panneaux de photos d'équipes apposés sur les murs des gymnases ou évolue le BCM, sur des journaux rapportant les événements sportifs auxquels participe le BCM, sur le site internet du BCM.

**Image du mineur :** Toute publication de l'image d'un enfant mineur ou d'un incapable majeur suppose

une autorisation de son représentant légal. Est considéré comme le représentant légal le (ou les) parent(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur.

Le Bureau du BCM

Le Joueur

Le représentant légal (pour les mineurs)